



SITUATION

Le collège actuel s'ouvre naturellement vers le sud-ouest, profitant de l'important espace pédonnier dédié à la mobilité douce longeant le canal. L'implantation des bâtiments existants permet de relever efficacement le site du côté de la rue Jean-André Venel, évitant ainsi tout conflit entre les élèves, la circulation automobile et les zones de stationnement.

L'extension du collège poursuit cette logique d'implantation. Le nouveau bâtiment vient clairement délimiter la cour de récréation par rapport à l'espace public. Il s'implante au sud de la parcelle disponible, dans le prolongement du mur pignon de la salle de gymnastique existante.

Son positionnement est volontairement surélevé afin d'éviter tout conflit avec la nappe phréatique, proche du niveau naturel du terrain. Aucun local ne descend en dessous de la cote 433,20 m, correspondant au niveau de la nappe.

L'aire tous temps est logiquement située en bordure du canal. Le passage cyclable au sud de la parcelle est maintenu en permanence, sans perturber le bon fonctionnement du collège. Un filtre végétal assure la transition entre les aménagements extérieurs et l'espace public longeant le canal.

Le niveau de l'aire tous temps est légèrement rehaussé pour permettre un bon raccordement atmosphérique avec l'entrée du nouveau bâtiment.

Un second accès, directement depuis la rue, reste essentiel pour le bon fonctionnement de l'établissement. Il garantit également un accès de plain-pied pour les associations ou sociétés utilisant la salle en dehors des horaires scolaires.

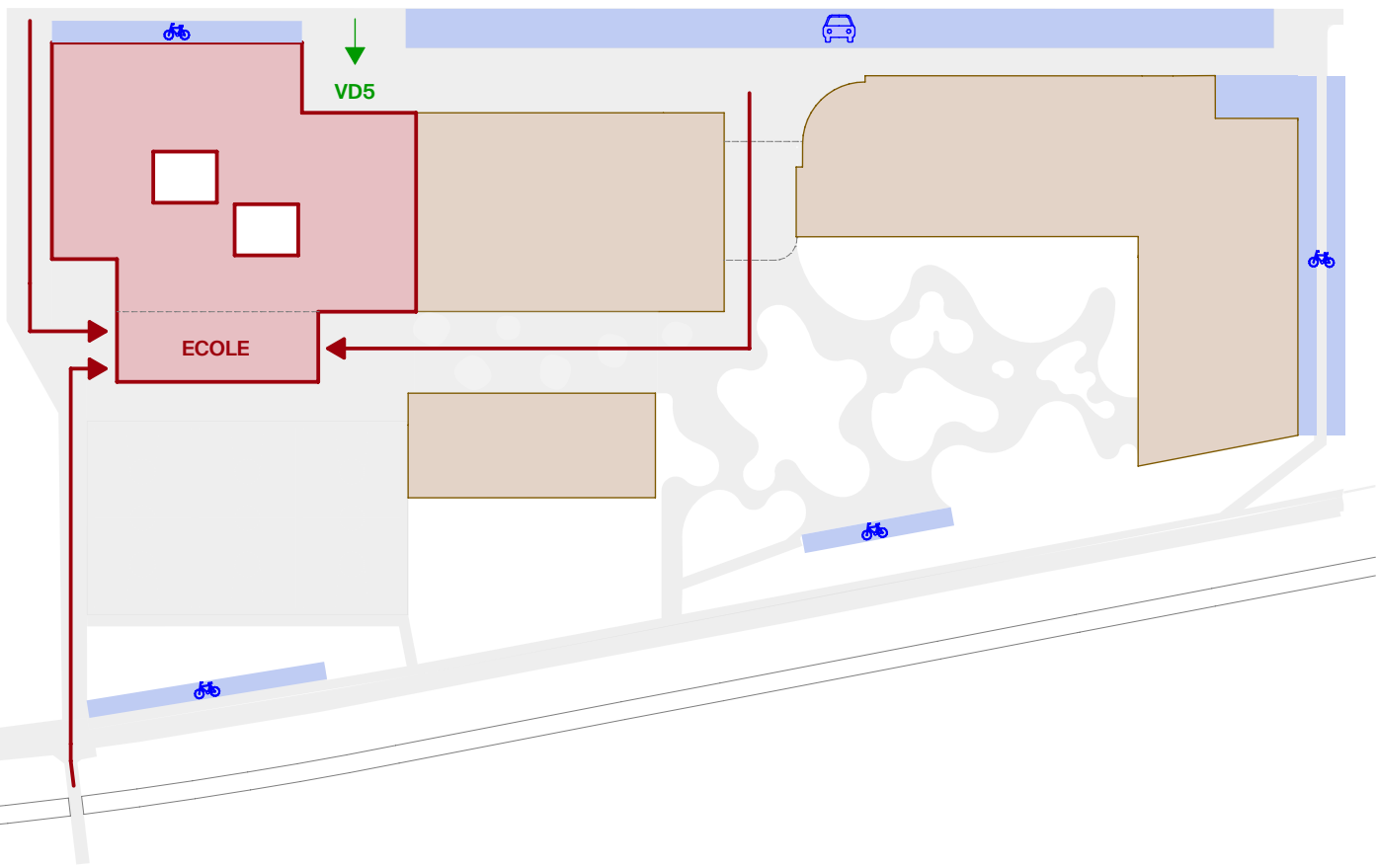
ARCHITECTURE

Afin d'optimiser l'utilisation de la parcelle, le programme s'organise en quatre niveaux superposés, libérant ainsi une large zone au sol pour les aménagements extérieurs. Le nouveau volume s'adosse à la façade pignon de la salle de gymnastique existante, aujourd'hui peu valorisée, contribuant à l'intégration cohérente de l'ensemble bâti.

Le niveau principal d'accès propose un généreux couvert extérieur, créant un espace convivial pour la vie scolaire en plein air. Depuis le hall d'entrée, une vue directe sur la salle de sport permet d'envisager des manifestations publiques indépendantes du fonctionnement scolaire.

L'organisation des étages est claire et fonctionnelle. Le plan offre une spatialité intérieure riche, avec des perspectives vers l'extérieur. Les couloirs sont généreusement dimensionnés et les vestiaires bien proportionnés. Des salles "multi-usages", situées au cœur du plan, dynamisent la vie scolaire. Des patios extérieurs assurent un apport généreux de lumière naturelle dans les zones de circulation.

La forme organique du bâtiment dématérialise le volume, favorisant une intégration harmonieuse dans son environnement bâti. La construction en bois, tant pour les étages que pour les façades, confère une atmosphère chaleureuse et durable. Les ouvertures, bien proportionnées, assurent un éclairage naturel de qualité dans les salles de classe, dont la majorité bénéficie d'une double orientation.



CONCEPT ACCES

PAYSAGE

Le projet paysager révisé met l'accent sur une intégration harmonieuse avec le tissu urbain existant, en améliorant les connexions et en créant des transitions fluides entre les espaces urbains, scolaires et sportifs. Chaque espace est conçu pour avoir une identité spatiale distincte, tout en s'intégrant naturellement avec son environnement. La continuité est maintenue jusqu'à la place des sports, dont a été repositionné.

Topographie et des eaux pluviales : Le traitement de la topographie joue un rôle clé dans le projet. Il utilise de manière innovante les terres d'excavation pour remodeler la topographie, facilitant ainsi l'accessibilité et optimisant la gestion des eaux pluviales.

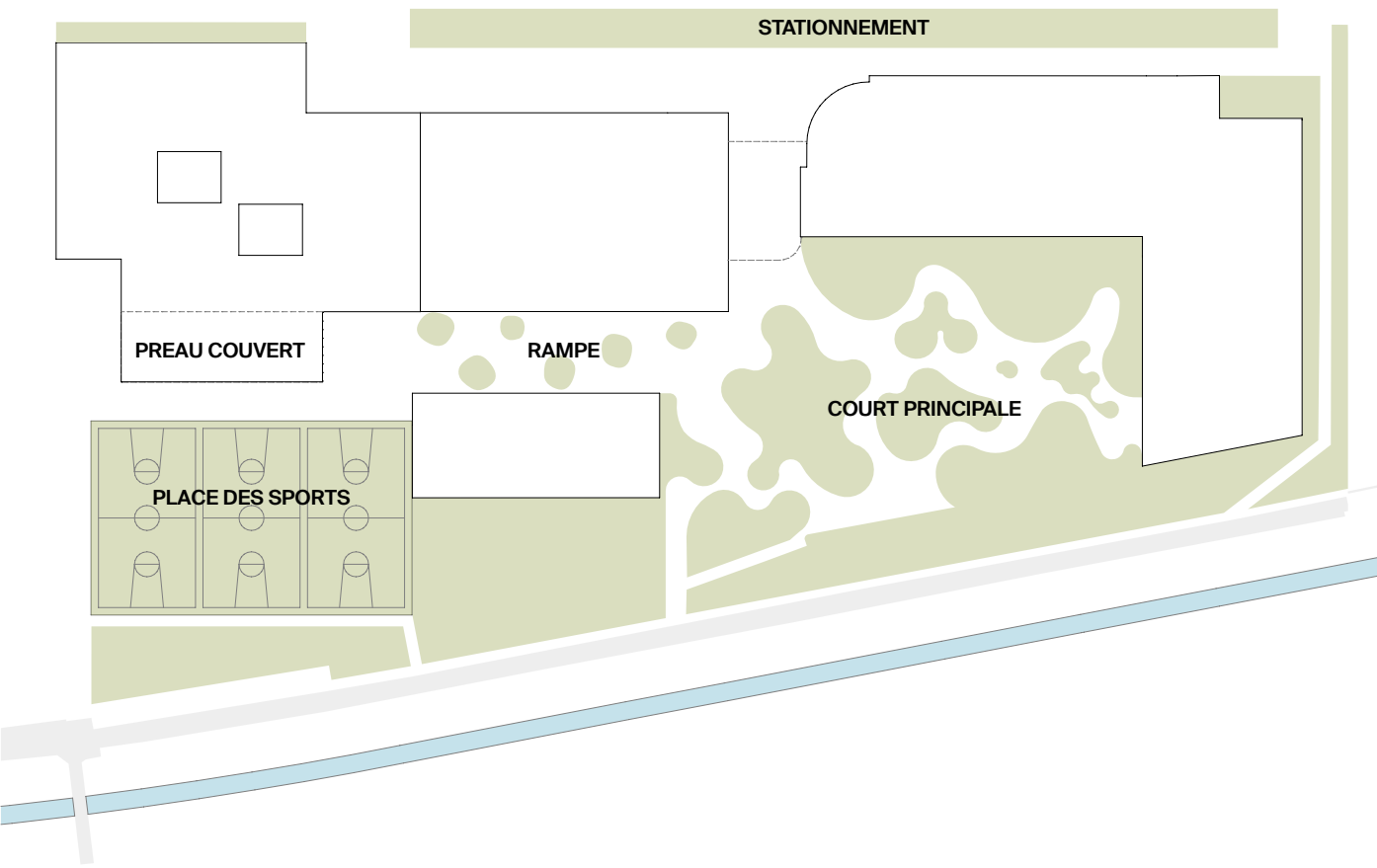
L'utilisation des terres d'excavation sur site a permis de créer une continuité topographique sans obstacles majeurs, liant harmonieusement le centre urbain, le parc et les espaces sportifs. Cette approche facilite également la gestion des eaux pluviales, en créant une sorte de barrière surélevée autour de l'école, la protégeant ainsi d'éventuelles inondations. Avec l'extension des espaces verts dans la cour principale et la mise en place de plusieurs points de collecte d'eau, le complexe paysager s'intègre parfaitement dans le paysage.

Durabilité et Conservation : En outre, le projet se distingue par son engagement envers la durabilité, avec une attention particulière portée à l'économie des ressources, à la conservation des espaces verts et à la préservation du patrimoine arboré. L'approche écologique incite des aménagements en faveur de la biodiversité et un entretien réduit. La valorisation et la préservation des éléments naturels présents sur le site, permet une approche en harmonie avec l'environnement et sensibilise à la nature.

Espaces : Ainsi, La vocation du site est d'offrir des espaces pour les activités communes et le vivre ensemble : arbres fruitiers, terrains de sport, aires de jeux et espaces pour enfants rejoignent le programme scolaire et invitent toutes les générations à profiter du nouveau cœur de l'école. « Valoriser les éléments naturels existants et offrir aux enfants une variété d'activités tout en préservant des espaces libres pour favoriser leur développement social et cognitif. »

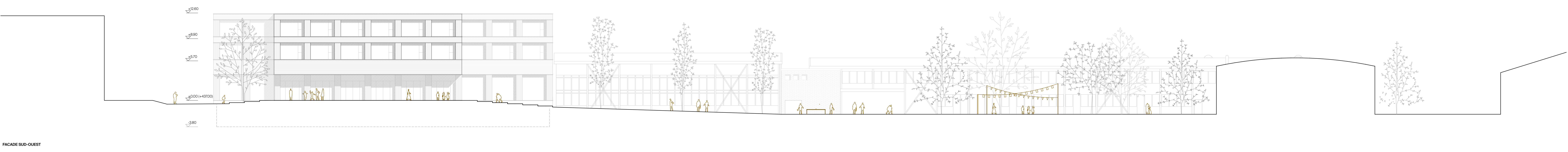
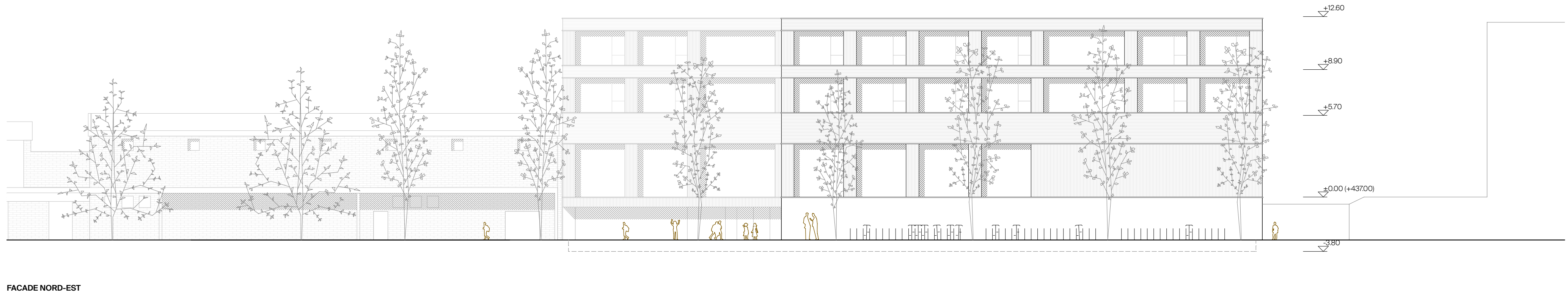
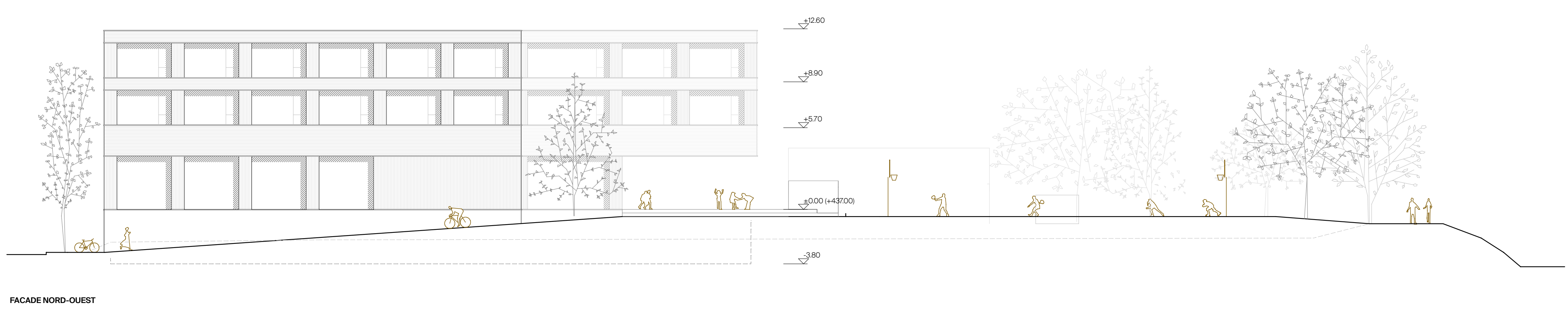
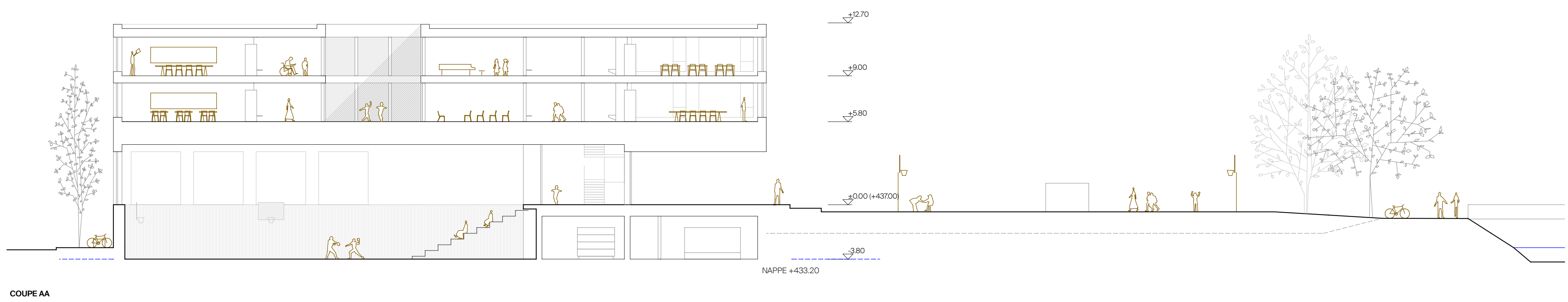
Les espaces libres pour les élèves, qui offrent de nombreuses possibilités pour la formation de compétences sociales, motrices et cognitives, constituent l'idée centrale et transforment la cour de récréation en un paysage de parc.

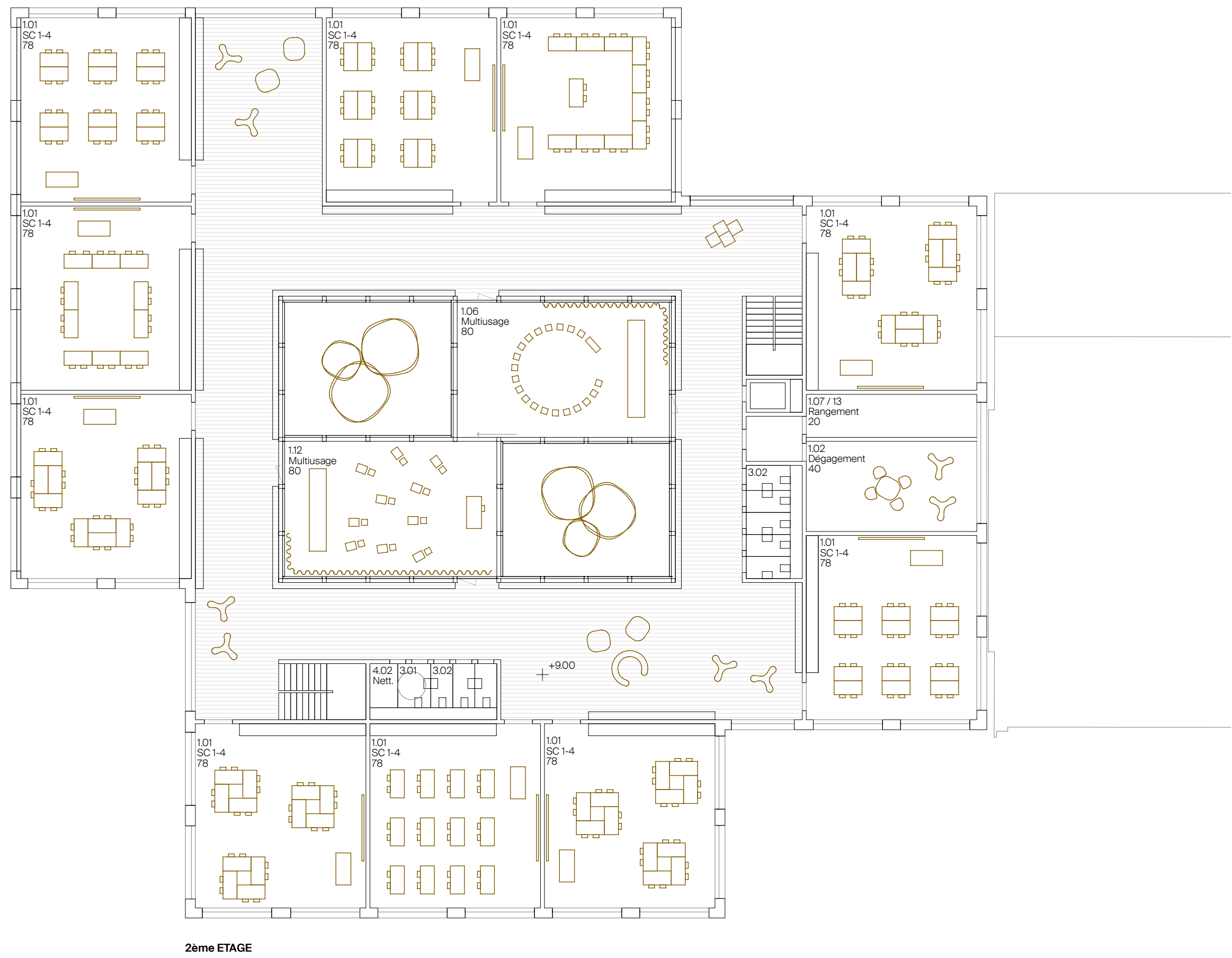
Certaines surfaces sont volontairement laissées libres afin que les élèves puissent se les approprier individuellement. Dans l'ensemble, il en résulte un espace de mouvement sans seul pour les possibilités d'épanouissement social, qui constitue l'attitude fondamentale du projet d'espace paysager.



CONCEPT PAYSAGE







Panneau photovoltaïque
Vegetalisation extensive
Bancs
Isolation thermique en couches croisées
Sous-couverture
Structure porteuse type "L'igniflu"
avec panneaux acoustiques intégrés

PLANCHER
Revêtement de sol
Chape
Chauffage au sol
Structure porteuse type "L'igniflu"
Panneaux acoustiques intégrés

FACADE
Revêtement extérieur en bois massif sapin
Lattage
Laine d'air ventilée
Isolation thermique en laine de roche
Poutres bois-métal type étage
Isolation thermique entre ossature bois
Panneaux OSB
Lattage
Panneau bois

SOCLE
Elément Béton préfabriqué
Isolation thermique
Béton
Lattage vertical
Isolation thermique entre lattage
Panneau bois

MUR EXTERIEUR
Isolation thermique
Bancs
Béton armé
Lattage vertical
Isolation thermique entre lattage
Panneau bois

RACER
Revêtement de sol
Chape
Poutre
Béton armé
Couche de séparation/protection
Isolation thermique
Béton mûr

DETAIL
1:50 0 0.5 1 2.5

